

Les épreuves au BAC AMA

Le DI ou BEP rénové sera validé en année de première par une attestation de compétences signée du lycée. Il n'y a aucune épreuve à passer.

EPREUVES COMPTANT POUR LE BAC EN TERMINALE :

En CCF :

- Etude d'un produit de communication
- Elaboration d'un projet de communication visuelle
- Réalisation d'un projet en atelier PAO
- Soutenance orale d'un dossier de travaux professionnels
- EPS
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Mathématiques
- TP sciences physiques et chimie
- Anglais oral
- Période de Formation en Milieu Professionnel (Stage)
Dossier et oral de synthèse
- Chef d'œuvre : sa réalisation et sa présentation orale

Les candidats sont convoqués par le lycée pour tous les CCF.

Les candidats sont convoqués par le SIEC (la maison des examens) pour les épreuves ponctuelles.

Les épreuves ponctuelles se déroulent vers la mi-juin au lycée.

EPREUVES PONCTUELLES :

- Etude critique d'œuvres relevant des arts visuels et du design de communication
- Français
- Histoire géographie, Enseignement moral et civique.
- Economie/Gestion
- PSE (Prévention, Santé, Environnement)
- Epreuve facultative : oral LV2 autre que la langue obligatoire qui est l'anglais ou EPS ou Epreuve de mobilité (voir documents PDF sur les épreuves facultatives et liste de langues).

Les résultats sont affichés à l'entrée du lycée début juillet.

L'élève doit obligatoirement se déplacer le jour des résultats afin de prendre son relevé de notes et sa convocation à l'oral de rattrapage (s'il est convoqué) voir PDF : oral rattrapage infos ; son livret scolaire, le tout contre signature.

Le diplôme de BAC sera remis au lycée vers le mois d'octobre, contre signature.

